



Contacts presse

Dr François Blanchecotte

06 08 89 61 02

president@federationbiologiemedicale.fr

À propos de la FBM

La Fédération de la Biologie Médicale (FBM), créé en décembre 2025, est une organisation inédite rassemblant à la fois les professionnels de santé et les entités économiques du secteur.

Cette fédération fédère trois syndicats représentatifs – le Syndicat des biologistes (SDBIO), Les Biologistes Médicaux (Biomed) et le Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) –, un syndicat régional - la Fédération des Biologistes Praticiens (FBP) - ainsi que des sociétés privées de biologie médicale présentes sur l'ensemble du territoire national.

Biologie délocalisée

Dans un intérêt partagé, la FBM demande une révision concertée de l'arrêté du 4 février 2026 afin de garantir un cadre équilibré et sécurisé.

Paris, 24 février 2026 – La Fédération de la biologie médicale (FBM) prend acte de l'arrêté du 4 février 2026 modifiant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale en dehors des laboratoires.

Elle en partage certains des objectifs tout en constatant que le cadre mis en place à ce stade est à la fois imparfait et incomplet. C'est pourquoi il nous paraît essentiel de rappeler à la fois les principes qui doivent régir l'exercice de la biologie médicale délocalisée et les conditions pour que cette évolution se mette en œuvre de manière adaptée.

Un complément à l'offre de biologie des laboratoires de biologie médicale...

La biologie délocalisée a un réel intérêt, sachant qu'elle n'a de sens que comme complément exceptionnel à l'offre de biologie médicale réalisée par les biologistes et leurs équipes au sein de leurs laboratoires de biologie médicale.

En effet, 99 % de la population vivant en France a accès à un laboratoire de biologie médicale à vingt minutes ou moins de chez elle, dans un cadre de qualité contrôlé (100 % des laboratoires de biologie médicale sont accrédités) et pour un coût maîtrisé (1,5 % des dépenses de santé).

En ouvrant en grand les vannes de la biologie délocalisée, sans étude d'impact pour l'offre de soins et son coût, les pouvoirs publics ouvrent la boîte de Pandore pour répondre à une problématique marginale.

... qui doit demeurer un outil d'exception pour répondre aux rares situations auxquelles ne peuvent pas répondre les laboratoires

La biologie délocalisée est donc par principe une modalité subsidiaire, adaptée à des cas spécifiques, notamment certaines situations d'urgence, ainsi que certaines « zones blanches » (mais celles-ci sont rares et peuvent être progressivement résorbées).

Or, l'arrêté du 4 février 2026 ne circonscrit pas le dispositif à ces situations précises. Il institue un cadre d'autorisation reposant sur des critères alternatifs larges, susceptibles de permettre une extension territoriale importante de la biologie hors laboratoire.

Cette situation découle en grande partie des conditions de préparation de l'arrêté :

- Ce texte a été adopté en pleine discussion sur le sujet entre les pouvoirs publics et les biologistes, alors que celle-ci n'avait absolument pas abouti et sans que le texte finalement adopté ait été soumis à la concertation.
- Ce texte n'a pas fait l'objet d'études d'impact sérieuses, notamment sur le plan financier.

Dans ces conditions, il risque de fragiliser le tissu existant de laboratoires et de conduire à des dépenses accrues non maîtrisées. Dans sa rédaction actuelle, il ne peut que susciter une confusion importante sur les conditions de recours à ces examens délocalisés.

C'est pourquoi la FBM demande :

1. La révision de l'arrêté du 4 février 2026.
2. La reprise effective de la concertation avec les professionnels sur le texte.
3. La définition préalable d'un modèle économique soutenable.
4. À participer à la constitution d'une cartographie de l'accès aux laboratoires pour les examens urgents.
5. Le recentrage strict de la biologie délocalisée sur sa vocation initiale : répondre à des besoins urgents que les laboratoires ne peuvent assurer.

La biologie médicale délocalisée ne doit pas devenir un outil de substitution généralisée aux laboratoires, ni un facteur de désorganisation coûteuse du système de soins. La FBM reste pleinement mobilisée pour construire, dans un cadre équilibré et sécurisé, des solutions adaptées pour répondre aux besoins des patients.